

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour d'octobre deux mille vingt et un (4 octobre 2021) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Dans la vie, on a toujours le choix : aimer ou détester, assumer ou fuir, avouer ou mentir, être soi-même ou faire semblant. »

Nelson Mandela

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2021-2022

7. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et Fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2021-2022

8. Octroi de contrat – Gestion le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond

9. Octroi de contrat – Gestion le Stéphanois inc. – Préparation et entretien du sentier pédestre hivernal

10. Renouvellement mensuel pour une période indéterminée – Contrat de monsieur Yves Raymond – Collecte des ordures et encombrants secteur Lac Robert

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

11. *Mandat – Concordia Cabinet-Conseil inc. - Diagnostic organisationnel – Service administratif et service des travaux publics*
12. *Demande d'autorisation – Entraînement des pompiers – Immeuble sis au 500, boulevard de la Gabelle*
13. *Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*
14. *Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2021-2022*
15. *Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 811, 4^e Rang, lot 2 545 044 du cadastre du Québec*
16. *Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement*
17. *Motion de félicitations – Comité culturel – Journées de la culture*
18. *Affaires diverses*
- Période de questions*
19. *Clôture de la séance*

2021-10-217

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la dernière séance ordinaire du conseil municipal du mandat 2017-2021. Il en profite, d'une part, pour remercier ses collègues élus et la directrice générale pour leur grande collaboration et leur assiduité à plus de 40 séances de travail par année, et, d'autre part, pour remercier toute l'équipe municipale pour le travail accompli.

Ensuite, le maire félicite les deux conseillers qui ont été réélus sans opposition, soit M. Jocelyn Isabelle et M. Marc Bastien, ainsi que les deux nouveaux élus aussi sans opposition, soit Mme Line Bélanger et M. Guy St-Arnauld. Il souhaite la meilleure des chances aux autres candidats qui sont en élection.

Dans un autre ordre d'idées, le maire fait état des travaux en cours dans la municipalité. En ce qui a trait à la reconstruction du ponceau situé devant le 534, 4^e Rang, les travaux sont retardés, car l'entrepreneur est toujours en attente du muret de béton. Il espère que le gel du sol à venir n'empêchera pas la réalisation des travaux en 2021. Pour ce qui est des travaux de reconstruction de la grande patinoire au parc des Grès, l'achèvement est prévu à la fin du mois de novembre.

Enfin, le maire félicite les membres du comité culturel pour l'organisation des activités culturelles tenues au parc Nature de la Gabelle le 25 septembre dernier lors des Journées de la culture 2021.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

2021-10-218

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 du *Code municipal*, tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2021-10-219

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 septembre 2021*, totalisant 428 961,03 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 septembre 2021*, au montant de 163 856,64 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation – Affectation de surplus non affecté – Ensemencement des terrains de baseball au parc des Grès – Multi-Surfaces Giguère inc.

2021-10-220

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le contrat accordé pour l'ensemencement des terrains de baseball au parc des Grès à Multi-Surfaces Giguère inc., au coût de 2 250 \$, avant taxes, et autorise une affectation de surplus non affecté pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2021-2022

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton et d'une partie du 5^e Rang (cul-de-sac), ainsi que de conteneurs, est généralement donné à forfait à des entrepreneurs;

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs ont accepté de reconduire leur contrat pour la saison 2021-2022, moyennant, s'il y a lieu, une légère augmentation des prix de l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal s'en trouvent satisfaits;

2021-10-221

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2021-2022, aux montants suivants, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du Lac des Érables	260 \$
Claude Grenier	Cul-de-sac 5 ^e Rang face au Lac des Érables	340 \$
Patrick Milot	Borne sèche du chemin Saint-Thomas (Lac Boisvert)	630 \$
Dany Marcouiller	Chemin d'accès et terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton	1400 \$
Rolland Bouchard et Fils	Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine du Sable-fin	450 \$
Rolland Bouchard et Fils	Cul-de-sac chemin du Lac-Bourassa	125 \$
Entrepreneur Claude Pépin	Conteneurs du rang des Grès	600 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et Fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2021-2022

2021-10-222

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2021-2022, les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et Fils, à savoir :

Endroits	Montant (avant taxes)
Stationnement de l'hôtel de ville	1100 \$
Stationnement de la caserne	2200 \$

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Octroi de contrat – Gestion le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond

2021-10-223

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2021-2022, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2021-2022*, à Gestion le Stéphanois inc., au prix de 6175 \$, avant taxes, suivant la soumission reçue le 29 septembre 2021, conditionnellement à l'autorisation d'Hydro-Québec quant à l'utilisation du stationnement.

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat – Gestion le Stéphanois inc. – Préparation et entretien du sentier pédestre hivernal

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu, par la résolution numéro 2019-11-316, une entente relative à un droit de passage autorisé par M. Marcel Saint-Pierre, propriétaire du lot 2 547 123 du cadastre du Québec, pour la mise en place d'un sentier pédestre hivernal;

CONSIDÉRANT que M. Marcel St-Pierre accepte de renouveler cette entente pour la saison hivernale 2021-2022;

2021-10-224

EN CONSÉQUENCE, est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Gestion le Stéphanois inc. le contrat pour la préparation et l'entretien du sentier pédestre hivernal d'une longueur d'environ trois (3) kilomètres (aller-retour) et dont le départ est situé sur la rue Principale, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien du sentier pédestre hivernal – Hiver 2021-2022*, pour un montant de 5825 \$, avant taxes, suivant la soumission reçue le 29 septembre 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Renouvellement mensuel pour une période indéterminée – Contrat de monsieur Yves Raymond – Collecte des ordures et encombrants secteur Lac Robert

CONSIDÉRANT que la fin des travaux de municipalisation de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean) n'est pas encore déterminée;

CONSIDÉRANT que lesdites rues sont à ce jour considérées comme étant privées et que la municipalité doit mandater un contractant pour y effectuer la collecte des ordures et encombrants;

CONSIDÉRANT que M. Yves Raymond, dont le contrat avait été octroyé pour une période indéterminée par la résolution 2020-07-155, est déjà mandaté pour la collecte des ordures et encombrants dans le secteur du Lac Robert et qu'il est d'accord pour renouveler mensuellement son contrat pour une période indéterminée;

2021-10-225

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle mensuellement pour une période indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2022, aux mêmes conditions, le contrat de monsieur Yves Raymond pour la collecte des ordures et encombrants dans le secteur du Lac Robert (rues Christian, Guillemette et Jean), au coût total de 20 162 \$, soit 1680,16 \$ par mois, suivant la soumission déposée le 21 septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

11. Mandat – Concordia Cabinet-Conseil inc. - Diagnostic organisationnel – Service administratif et service des travaux publics

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir un diagnostic organisationnel au sein du service administratif et du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la proposition de services présentée par Concordia Cabinet-Conseil inc. reçue le 29 septembre 2021;

2021-10-226

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Concordia Cabinet-Conseil inc. pour établir un diagnostic organisationnel au sein du service administratif et du service des travaux publics, pour un montant de 9 800 \$, avant taxes. Les frais de déplacement sont en sus.

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité. Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Demande d'autorisation – Entraînement des pompiers – Immeuble sis au 500, boulevard de la Gabelle

CONSIDÉRANT que l'entreprise Groupe Bellemare a autorisé la municipalité à faire un entraînement du service incendie, sur deux (2) journées, à son site situé au 500, boulevard de la Gabelle, à Saint-Étienne-des-Grès;

2021-10-227

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Service incendie à procéder, les 1^{er} et 6 novembre 2021, à un entraînement du service incendie dans l'immeuble appartenant à l'entreprise Groupe Bellemare qui est sis au 500, boulevard de la Gabelle, à Saint-Étienne-des-Grès, et que la responsabilité de cet événement incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce *Programme* a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT que ce *Programme* vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du *Programme*;

2021-10-228

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu de présenter une demande d'aide financière, pour la formation de trois (3) pompiers, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2021-2022

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2021-10-229

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste suivante des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Jean Leclerc;
- Gilles Gingras;
- André Masson;
- Jean-François Grenier.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 811, 4^e Rang, lot 2 545 044 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de l'implantation du garage attaché au bâtiment principal sis au 811, 4^e Rang, avec une marge arrière de 4,36 mètres sur le lot 2 545 044 du cadastre du Québec, situé dans la zone 318;

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 20 du *Règlement de zonage* 405-2018 faisant référence aux normes d'implantation prescrites à l'annexe intitulée « Grille des spécifications », plus précisément aux spécifications prescrites à la zone 318 qui stipulent que la marge arrière pour l'implantation d'un bâtiment principal doit être d'un minimum de 25 % de la profondeur du lot, ce qui représente dans ce cas-ci 7,31 mètres;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 22.5 du même règlement, lorsqu'un garage est attaché au bâtiment principal, celui-ci fait partie intégrante dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2021-10-230

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 545 044 du cadastre du Québec, situé dans la zone 318, à l'effet d'autoriser la régularisation de l'implantation du garage attaché au bâtiment principal sis au 811, 4^e Rang, avec une marge arrière de 4,36 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jean Pellerin, président du conseil d'administration, et Mme Monique Trépanier, directrice générale, tous deux de l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, dans laquelle ils demandent à la municipalité une aide financière de 312 \$, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanaises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire;

2021-10-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 312 \$ à l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanaises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Motion de félicitations – Comité culturel – Journées de la culture

2021-10-232

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel pour avoir organisé les activités culturelles qui ont eu lieu le samedi 25 septembre dernier, dans le cadre des Journées de la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Période de questions

Début : 19 h 47;

Fin : 20 h 04.

19. Clôture de la séance

2021-10-233

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.